



FICHE DE DONNEES DE SECURITE Metallic Spachtel

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Metallic Spachtel
NO DE PRODUIT :	62022320129, 62022330129, 62022340129
DISTRIBUTEUR	Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 A Holts Car Care Product www.holtsauto.com
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	FR - INRS Tél :+33 (0)1.45.42.59.59 24hrs B - Antigifcentrum Tél: +32.70.245.245 24hrs NL - Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieuhygiëne: tel. +31 (0)30 274 91 11 24hrs D - +49 (0)89 19240 UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs Out of office hours Tel: 020 7358 9167

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.

CLASSIFICATION (1999/45) R10.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No CE	No CAS	Contenu %	Classification (67/548/CEE)
STYRÈNE	202-851-5	100-42-5	10-30%	R10 Xn;R20 Xi;R36/38
Solvant naphta (pétrole) aromatique léger	265-199-0	64742-95-6	< 1%	Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R66,R67,R10.
Naphtate Lourde (Pétrole) Hydrosulfure	265-185-4	64742-82-1	< 1%	Xn;R65. N;R51/53. R10,R66,R67.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Metallic Spachtel

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des liquides inflammables.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
STYRÈNE	VLEP	50 ppm	215 mg/m ³			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

WEL = Workplace Exposure Limits

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



Metallic Spachtel

MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Pâte
COULEUR	Gris.
ODEUR	Caractéristique.
DENSITÉ RELATIVE	1.86
POINT D'ÉCLAIR (°C)	>31

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur. Éviter le contact avec les oxydants ou les agents réducteurs.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

INHALATION. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs des solvants sont dangereuses et peuvent provoquer des nausées, de la maladie et des maux de tête. CONTACT AVEC LA PEAU. Irritant pour la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant pour les yeux. INGESTION. Peut provoquer des gênes.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Absorption par la peau.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Metallic Spachtel**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

GÉNÉRALITÉS Quantités Limitées LQ7



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	POLYESTER RESIN KIT
SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT/POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN ROUTE	3269
N°CLASSIFICATION ADR	3
CLASSIFICATION ADR	Classe 3 : Liquides inflammables.
GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	3
NO. UN MER	3269
CLASSE IMDG	3
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	F-E, S-D
NO. UN, AIR	3269
CLASSE AIR	3
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

PHRASES DE RISQUE

R10 Inflammable.

CONSEILS DE PRUDENCE

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Detergents Regulation EC 648/2004 Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Metallic Spachtel**16 AUTRES INFORMATIONS**

DATE DE RÉVISION 04/05/2012

NO DE REV. /REPL. FDS 2

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10 Inflammable.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R20 Nocif par inhalation.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.